

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_7
id. 5337

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE DÉCISION MODIFICATIVE 2020

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de décision modificative pour l'exercice 2020 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre, en mouvements réels, de ce projet s'établit à 64 680,00 €.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-après :

A - DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	
Compte 2031	Frais d'études	25 000,00 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	
Compte 21351	Bâtiments publics	6 000,00 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	
Compte 2312	Agencements et aménagements de terrains	50 000,00 €
Comptes 231318	Autres bâtiments publics	93 000,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	174 000,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011	Charges à caractère général	
Comptes 60	Achats et variation des stocks	-47 500,00 €
Comptes 61	Services extérieurs	1 200,00 €
Comptes 62	Autres services extérieurs	-15 100,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 011	-61 400,00 €
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	
Comptes 64	Charges de personnel	-50 220,00 €
	Sous-total des dépenses du chapitre 012	-50 220,00 €

CHAPITRE 65	Autres charges d'activité	300,00 €
CHAPITRE 67	<u>Charges exceptionnelles</u>	2 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		-109 320,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		64 680,00 €

B - RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €
-------------------------------------	--------

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Compte 70632	A caractère de loisirs	-260 000,00 €
Compte 7068	Autres redevances et droits	500,00 €
Compte 70871	Remboursement frais de personnel	9 900,00 €
	Sous-total des recettes du chapitre 70	-249 600,00 €
CHAPITRE 74	Dotations et participations	
Compte 7473	Département	314 232,61 €
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	
Compte 7588	Autres (régularisation PAS)	1,31 €
CHAPITRE 77	Dotations, subventions et participations	
Compte 7718	Autres produits divers de gestion courante	46,08 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		64 680,00 €
TOTAL DES RECETTES		64 680,00 €

Concernant l'investissement, l'augmentation des dépenses est liée d'une part au solde des crédits nécessaires au programme de travaux de rénovation du bâtiment accueil/animation et des équipements aquatiques voté, et d'autre part à de nouveaux aménagements :

- la réhabilitation du terrain de rugby (utilisable également pour le football) avec création d'une main courante, permettra de proposer aux groupes accueillis un équipement supplémentaire et rendra ainsi la base de loisirs plus attractive. Ce terrain pourra également être utilisé, ainsi que les vestiaires associés, par les clubs environnants pour leur entraînement ;
- afin de remédier, pour les usages de la base de loisirs, au problème d'envasement du lac, la création d'une roselière est envisagée : une première partie, relative aux études, est intégrée à la proposition de décision modificative, à hauteur de 25 000 €. La seconde phase concernant les travaux sera prévue ultérieurement.

Concernant le fonctionnement, la crise du covid-19 a fortement impacté l'activité de la base de loisirs (ouverture tardive, baisse de fréquentation) entraînant une baisse des coûts de fonctionnement, mais également une baisse importante des recettes. Cette perte d'exploitation, estimée à 260 000 € est compensée en partie par une augmentation de la subvention d'équilibre du Département ainsi que par des remboursements de frais de personnel dont le montant s'élève à 9 900 €. Ces derniers concernent la mise à disposition notamment d'éducateurs et de cuisiniers dans les collèges durant la crise sanitaire.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, la participation du Département, prévue au budget primitif 2020 doit être augmentée de 314 232,61 €, soit un total de 1 629 562,61 €, maximum qui pourra être réajusté en fonction des besoins de l'exercice.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la décision modificative de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2020 qui s'équilibre en mouvements réels à 64 680 €.

Pour : 28

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Le Président ,

Christian ASTRUC